



www.creps-montpellier.org

D.C.E

MAPA – ACHAT D'UNE CABINE DE CRYOTHÉRAPIE CORPS ENTIER POUR LE CREPS DE MONTPELLIER - SITE DE FONT-ROME U

DÉSIGNATION DU CONTRACTANT

A - L'Etablissement public

Pouvoir adjudicateur : CREPS DE MONTPELLIER
Site de Font-Romeu
B.P. 88
66123 FONT-ROME U Cedex

Représenté par son Directeur : Frédéric MANSUY
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du CREPS de Montpellier

B - MARCHE N° 03022016F

Objet du marché : Achat d'une cabine de cryothérapie corps entier pour le CREPS de Montpellier - site de Font-Romeu

Date de dépôt des offres : Jeudi 17 mars 2016 à 12h00

Procédure de consultation : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 7.



web

MONTPELLIER

2, Avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER

☎ 04 67 61 05 22 - Fax : 04 67 52 37 51
direction@creps-montpellier.sports.gouv.fr

FONT-ROME U

B.P. 88
66123 FONT-ROME U Cedex

☎ 04 68 30 86 60 - Fax : 04 68 30 86 70
direction.fontromeu@creps-montpellier.sports.gouv.fr



<http://www.facebook.com/crepsmontpellier>

http://twitter.com/#!/creps_montp

Rejoignez-nous vite sur Facebook et Twitter !

CHAPITRE I. PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

CHAPITRE II. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le jeudi 17 mars 2016 à 12h00.

B. Modalités d'envoi

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. Adresses de réception

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

CREPS de Montpellier
Site de Font-Romeu
B.P. 88
66123 FONT-ROMEUE Cedex

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. Qualité du matériel	50%
2. Délai de livraison / SAV / garantie	20%
3. Prix du matériel	30%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements

M. Jean-Marc GELYS Tél. : 04 68 30 86 66
M. Denis RIVES Tél. : 04 68 30 86 69

F. Négociations

Des négociations seront possibles, si nécessaires.

CHAPITRE III. DISPOSITION DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation :

Achat d'une cabine de cryothérapie corps entier pour le CREPS de Montpellier - site de Font-Romeu.

Article 2 : Allotissement :

Néant.

Article 3 : Durée du marché :

Néant.

Article 4 : Délai de validité des offres :

La validité des offres est de 90 jours.

Article 5 : Détail des prestations et des prix :

Les entreprises devront joindre un devis détaillé, et une présentation du matériel (fiche technique, recommandations,...), et des options éventuelles.

Article 6 : Exécution du marché :

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales : Fournitures Courantes et Services (décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé.

Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison

Le candidat devra fournir un délai de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

Installation

Les opérations d'installation et de mise en service du matériel sont effectuées sur le site par le titulaire gratuitement. Elles comprennent le déchargement, le déballage, la mise en service, les essais de bon fonctionnement et la formation des personnels au bon maniement.

Vérification et admission

Si le matériel est reconnu défectueux lors de la livraison ou de la mise en service, il est remplacé ou remis en état immédiatement par le titulaire et à ses frais. A l'issue de cette opération d'installation et de mise en service, un procès-verbal est dressé en double exemplaire, signé par le titulaire du marché et la personne publique. Un exemplaire du PV reviendra à chacun.

Article 7 : Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

1 Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

Article 8 : Garanties :

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de deux ans minimum.

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

Article 9 : Avance forfaitaire :

Sans objet.

Article 10 : Prix et rythme des paiements :

Nature des prix

Les prix sont unitaires.

Forme des prix

Les prix sont fermes.

Mode de règlement

Le CREPS s'engage après vérification de celles-ci, à effectuer le règlement des factures dans les délais et les conditions prévues en matière de comptabilité publique, soit un paiement dans un délai de 30 jours maximum, à partir de la date de réception des factures.

Article 11 : Pénalités de retard :

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG-fournitures courantes et services.

Article 12 : Conditions de résiliation :

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

CHAPITRE IV. DECLARATIONS DU TITULAIRE

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du CREPS Montpellier. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

Pays de l'Union Européenne (France comprise)

Pays membre de l'OMC

Autres

CHAPITRE V. IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet
Numéro du compte :
Clé R.I.B. :
IBAN :
BIC :

JOINDRE UN RIB

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur

Le Directeur du CREPS,

Frédéric MANSUY

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

La procédure de passation (Chapitre I)

Le règlement de la consultation (Chapitre II)

Les dispositions du marché (Chapitre III)

Les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres IV et V)

Une annexe